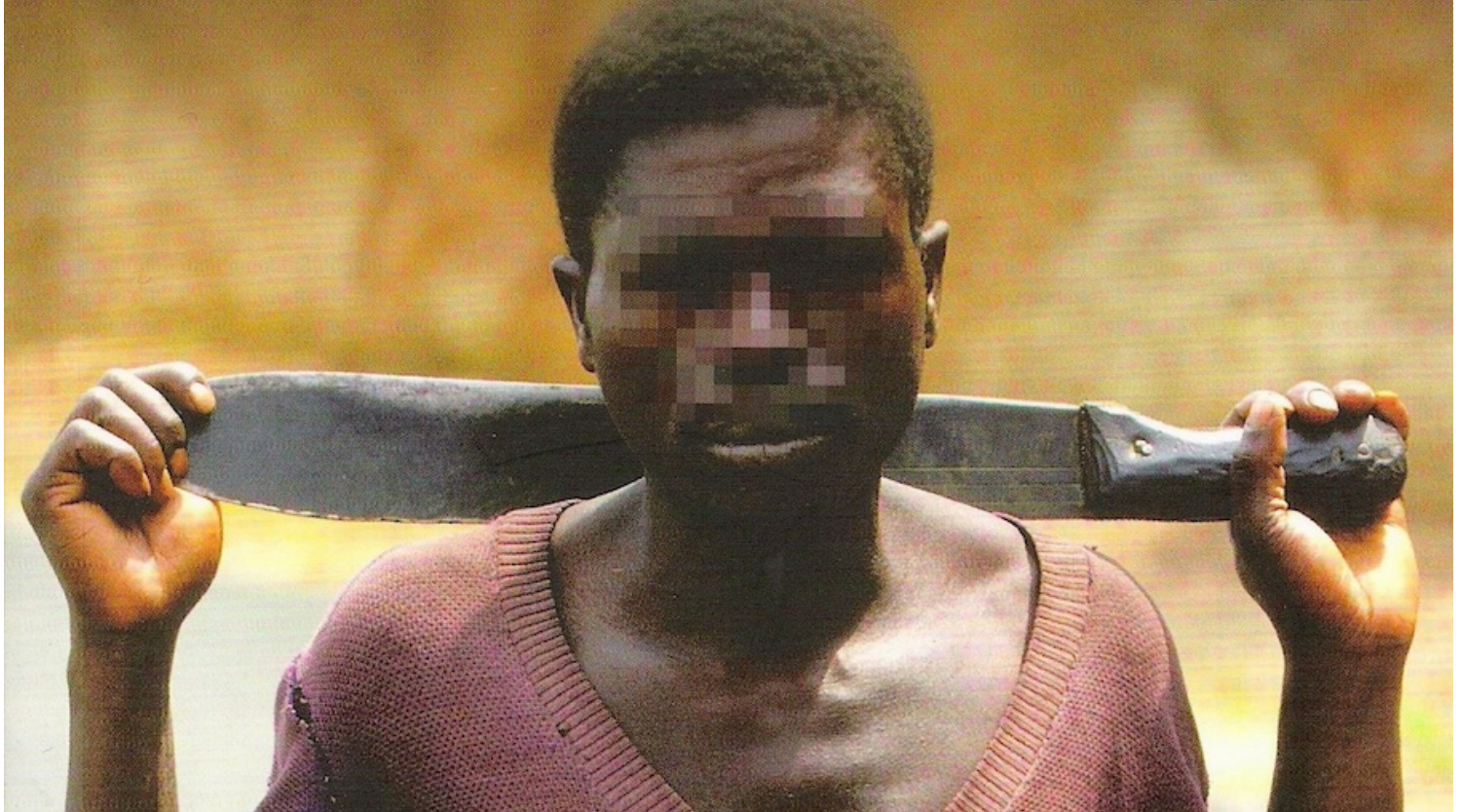


COMMENT DEVIENT-ON GÉNOCIDAIRE ?

Publié le 18 avril 2014



par Christian Du Brulle

PODCAST

Au printemps 1994, l'horreur indicible frappe le Rwanda. Le génocide se met en place. En quelques mois, l'ampleur du bain de sang perpétré à la machette entre voisins n'aura d'égal que son horreur.

Un an après les faits, Damien Vandermeersch, qui était à l'époque juge d'instruction à Bruxelles, se rend sur place. La Belgique s'était dotée d'une loi de compétence universelle concernant certains types de crimes contre l'Humanité. En juillet 1994, les premières plaintes de victimes étaient déposées entre les mains du procureur du Roi de Bruxelles. Dès le mois de mars 1995, le juge d'instruction était désigné.

Damien Vandermeersch, aujourd'hui avocat général à la Cour de cassation et professeur à l'Université Catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis, a longuement enquêté sur place. Son travail d'instruction a débouché sur quatre procès tenus devant la cour d'assises de Bruxelles entre 2001 et 2009.

Au Collège Belgique

Mais comment devient-on génocidaire? Tel est (aussi) le titre du livre publié par le [Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité](#) (GRIP), cosigné par le magistrat (et dont la photo de tête de cet article est tirée).

Dans le cadre du Collège Belgique, Damien Vandermeersch donnera également un cours-conférence sur ce même thème, ce mercredi 23 avril 2014 , de 17h à 19 heures à Namur, au Palais provincial (Place Saint-Aubain, 2).

Ce cours intitulé "Comment devient-on génocidaire ? Les logiques collectives et individuelles qui mènent au crime absolu", est d'accès gratuit, comme toutes les séances du Collège Belgique. L'inscription est cependant souhaitée sur [le site du Collège](#).